

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE TRANSIT ET DEDOUANEMENT

Ref: PSU/DFCS/Transit/12/11/2021

23/11/2021

I. Contexte et justification

AfricaRice est un Centre de recherche du CGIAR – faisant partie d'un partenariat mondial de la recherche agricole pour un futur sans faim.

À ce jour il compte 28 membres couvrant les régions d'Afrique de l'Ouest, du Centre, de l'Est et du Nord. Le siège d'AfricaRice se trouve en Côte d'Ivoire.

Pour supporter ses activités au siège, AfricaRice recourt à des sociétés de transit pour importer différents types de produits à savoir : équipements et produits de laboratoires, du matériels informatiques, des machines agricoles, des véhicules etc...

Par le présent avis d'appel d'offres, le Centre invite toutes les sociétés spécialisées dans le transit, le dédouanement et le transport, à soumettre leurs offres en vue de faciliter les processus d'importation et d'exportation de ses biens.

II. Objet

Le Centre de Riz pour l'Afrique (AfricaRice) lance le présent avis dans le but de sélectionner une société pouvant fournir les prestations de services en transit import/export aérien, maritime et routier aux différents ports d'entrée, dédouanement, et traitement de cargo pour son compte dans des conditions de rapidité, de sécurité et d'économie.

III. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. CALENDRIER DE DEROULEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Le calendrier prévisionnel de déroulement de l'appel d'offres est le suivant :

- Lancement de l'appel d'offres : **Vendredi 29 octobre 2021**
- Date limite de dépôt des offres : **Jeudi 2 décembre à 15h 30**
- L'analyse des offres se fera par le comité mis en place à cet effet, dans un délai estimatif d'un (1) mois ;

- Les conclusions du comité seront ensuite soumises à la Direction pour décision d'attribution du marché ;
- Notification et signature du contrat de service se feront à la fin du processus de sélection

2. LANGUE

L'offre, ainsi que toute la correspondance relative, échangée entre le Soumissionnaire et AfricaRice, doit être rédigée en français.

3. MONNAIE

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs offres en **Francs CFA (XOF)** et en Hors Taxes.

4. ELIGIBILITE

Sont éligibles, les sociétés régulièrement constituées conformément à la législation en vigueur en Côte d'Ivoire, qui sont spécialisées, ont de bonnes références et une solide expérience dans le Transit, le Dédouanement et Transport de colis.

5. DEPOT DES DOSSIERS

- Les Offres à envoyer à l'adresse suivante **A.Quotation@cgiar.org**
- Date limite de dépôt: **Jeudi 2 décembre à 15h 30**
- Objet du mail: **Ref: PSU/DFCS/AfricaRice/Transit/2/12/21**
- **L'offre financière doit comporter un mot de passe.**
- **Seuls les soumissionnaires ayant totalisé une note minimale de 50 points sur 80 seront retenus pour l'analyse financière et devront fournir leur mot de passe.**
- **Les soumissionnaires n'ayant pas totalisé 50 points sur 80, verront leur offre financière rejetée.**
- **Important:** les offres transmises par toute autre voie que celle indiquée ci-dessus ne seront pas prises en considération. Veuillez soumettre vos offres dans une marge de temps suffisante pour leur réception dans les délais.

6. VALIDITE DES OFFRES

Les offres devront être valables pour une durée de **90 (quatre-vingts dix) jours au minimum**. AfricaRice peut également demander l'extension de la période de validité des offres.

7. DUREE DU CONTRAT

Un contrat à long terme sera signé entre AfricaRice et l'entreprise retenue à l'issue du processus, pour une durée d'Un (1) an à compter de sa date de signature, par les deux parties. Il **peut être** renouvelé par période annuelle, avec au maximum deux (2) renouvellements à son échéance par tacite reconduction à la demande d'AfricaRice, sauf préavis de résiliation donnée par l'une des parties, Un (1) mois au moins avant l'échéance de la période en cours.

Néanmoins pour s'assurer de la capacité du prestataire à mener à bien les prestations requises, le contrat sera assorti d'une période d'essai de trois (3) mois à l'issu de laquelle il deviendra définitif.

Il est à noter que la rupture du contrat pourrait intervenir en cas de faute grave ou de non-respect des présents termes et conditions par l'une ou l'autre des parties.

8. DEMANDE D'ECLAIRCICEMENT /D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les soumissionnaires peuvent demander des précisions sur un article de l'offre au plus tard **cinq (05) jours** avant la date limite de clôture de soumission des offres.

Toutes demandes de clarifications relatives à la présente consultation restreinte devront être soumises par écrit et adressées aux Service des Approvisionnements d'AfricaRice ou par courrier électronique à l'adresse : A.Quotation@cgiar.org

Toute correspondance devra indiquer les références de l'appel d'offres. Seules les demandes écrites seront prises en compte. Veuillez noter que si la question posée est d'un intérêt commun pour toutes les entreprises ayant été consultées, la réponse sera adressée à l'ensemble des entreprises.

9. MODIFICATION DE L'APPEL D'OFFRES

À tout moment avant la date limite de soumission de l'offre, AfricaRice peut pour une raison quelconque, par exemple en réponse à une demande de clarification faite par un soumissionnaire, modifier le dossier d'Appel d'offres sous la forme d'une information complémentaire, en réponse à une demande de clarification. Tous les soumissionnaires potentiels seront informés par écrit de tous changements ou modifications.

Afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable pour prendre en compte les modifications en actualisant leurs offres, AfricaRice peut, à sa discrétion, prolonger le délai de soumission de l'offre, si la nature de la modification la justifie.

10. CONFIDENTIALITE,

Les informations relatives aux offres (présentation, contenu, examen, évaluation, comparaison et conclusions) ne doivent être divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne non officiellement concernée par ce processus, même après la publication de l'attribution du marché. Toute forme de tentative d'un soumissionnaire visant à influencer AfricaRice dans l'examen, l'évaluation, la comparaison des offres ou la décision d'attribution du contrat entraînera automatiquement le rejet de l'offre de ce dernier.

11. CONFLITS D'INTERETS ET FRAUDE

AfricaRice a une tolérance zéro en matière de fraude et de corruption. Il est notamment prévu dans sa politique Anti-fraude et Anti-corruption des sanctions à l'encontre de toute personne compromise. Dans le cadre de cette offre, les règles suivantes seront appliquées :

- Tout conflit d'intérêts et risque de conflit d'intérêts doit être déclaré formellement au Président du Comité ou à l'auditeur Interne d'AfricaRice.
- Le Président du Comité doit s'assurer que tous les membres agissent avec honnêteté et intégrité pour la sauvegarde de la réputation et les intérêts du centre ;
- Tout risque de fraude ou de corruption doit être porté à l'attention de l'Auditeur Interne ou du Directeur General ;
- Les soumissionnaires et les membres du comité doivent assister et faciliter les investigations en cas de fraude ou de corruption en se rendant disponible pour les interviews des auditeurs et en mettant à la disposition de ces derniers, documents et autres éléments susceptibles de faciliter leur travail.

12. DROITS D'AFRICARICE

AfricaRice se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une offre. AfricaRice ne sera en aucun cas tenu responsable des frais encourus par le soumissionnaire dans le cadre de la préparation de son offre.

Plus particulièrement, AfricaRice se réserve le droit de :

- Prendre contact avec les clients cités comme références par le soumissionnaire ;
- Réclamer des données supplémentaires aux soumissionnaires ;
- Organiser des interviews avec les soumissionnaires ;
- Rejeter tout ou partie des offres soumises ;
- Attribuer le marché à plusieurs soumissionnaires afin d'atteindre les objectifs visés.

13. CLAUSES DEONTOLOGIQUES

- Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité de sélection au cours de la procédure de clarification, d'examen, d'évaluation et de comparaison des offres entraîne le rejet de la candidature ou de la soumission de ce dernier.
- Lors de la remise de son offre, le soumissionnaire est tenu de déclarer sur l'honneur, d'une part, qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel de quelque nature que ce soit et, d'autre part, qu'il n'a aucun lien spécifique avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet. Si durant l'exécution du marché, une telle situation se produisait, l'adjudicataire a l'obligation d'en informer immédiatement AfricaRice.
- L'adjudicataire du marché doit agir en toute occasion avec impartialité et comme un conseiller loyal conformément au code de déontologie de sa profession. Il ne doit engager AfricaRice d'aucune manière sans le consentement préalable et écrit de ses responsables.
- Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel s'engagent à respecter les droits de l'homme et à se conformer aux règles de bonnes conduites communément admises concernant notamment : des pratiques discriminatoires liées à la race, à l'ethnie, à la religion, à la nationalité, au genre, à l'âge, à l'orientation sexuelle, à la situation matrimoniale, au statut de citoyenneté, à l'infirmité.

- Le titulaire et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée du contrat et après son achèvement. Tous les rapports et documents reçus ou établis par l'adjudicataire dans le cadre de l'exécution du marché sont et demeurent confidentiels.

IV. TERMES DE REFERENCES

1. ROLE DU TRANSITAIRE

Le transitaire interviendra en collaboration directe avec les Unités Approvisionnements Publiques d'AfricaRice. Son rôle se définit comme suit : Organiser la réception, le passage en douane et l'enlèvement des arrivages aux ports d'entrées (port, aéroport ou frontière terrestre) en temps opportun, conformément aux instructions d'AfricaRice et en ayant recours aux procédures administratives et douanières en vigueur.

La société doit également fournir le matériel nécessaire, exemples : camions, grues, chariots élévateurs, y compris les machinistes, conducteurs et les opérateurs, du personnel qualifié, l'expertise et autres moyens nécessaires pour effectuer le dédouanement, les opérations de transit, les transports intérieurs et les services connexes en conformité avec les meilleures pratiques du commerce international.

2. LES PRINCIPALES ACTIONS A ENTREPRENDRE PAR LE TRANSITAIRE SONT :

➤ Réception des arrivages

Le transitaire assurera la réception de tous les arrivages pour lesquels AfricaRice lui aurait annoncé l'arrivée.

➤ Dédouanement

Le transitaire devra :

- Posséder une connaissance fondamentale des formalités de dédouanement locales ainsi que des documents connexes. Il fournira des conseils sur la réglementation nationale en matière d'importation et d'exportation.
- Conseiller et renseigner AfricaRice sur les règlements et procédures pertinents en matière d'opérations douanières terrestres, maritimes ou aériennes.
- Tenir AfricaRice informé de, toutes nouvelles réglementations ou procédures en matière de dédouanement et transit ;
- Appliquer les régimes d'exonération et de suspension des droits de taxes, les différentes autorisations d'entrée/sortie des produits et de tout autre document douanier ;
- S'assurer que le nombre de colis, dimensions de chaque colis, la description des articles, le colissage, le poids brut, le marquage sont en conformité avec les informations contenues dans les documents transmis par AfricaRice ;

- Informer rapidement AfricaRice pour approbation de toute situation qui pourrait engendrer des coûts financiers additionnels pour l'institution.

➤ Transport et livraison sur site

Le prestataire prendra en charge la livraison des arrivages aux points indiqués par d'AfricaRice. Ce dernier peut être appelé à faire des livraisons à l'intérieur du pays précisément au Centre de recherche situé à Mbe, BOUAKE.

➤ Expertise-Conseil

Le transitaire devra fournir des services d'expert-conseil en cas de dommages subis par les arrivages au cours du transport, en matière de transport, de dédouanement ou d'assurance.

Il pourra assister à des Constatations des Douanes dans les lieux et temps prescrits, si nécessaire ; commettre un Expert en cas d'avarie avec l'accord d'AfricaRice.

➤ Préfinancement des prestations

Avancer le paiement des coûts à encourir du port de débarquement jusqu'au point de livraison indiqué par AfricaRice, tout en s'assurant que ces coûts n'incluent pas des taxes, et autres redevances exigées par les autorités gouvernementales pour lesquelles AfricaRice est exonérée.

➤ Rapport sur la situation des dossiers de transit

Outre les échanges quotidiens entre AfricaRice et l'équipe chargée des enlèvements au niveau du transitaire, un rapport sera adressé au ssur l'ensemble des interventions conduites et les résultats de manière mensuelle. Une réunion se tiendra également dans les locaux d'AfricaRice à la fin de chaque mois, pour faire le point des dossiers en cours.

3. PROFIL DE LA COMPAGNIE DE TRANSIT/DEDOUANEMENT

Le soumissionnaire devra :

- Répondre aux conditions générales de sélection des fournisseurs et prestataires d'AfricaRice relatives à la situation financière et la solvabilité, les installations matérielles, les compétences professionnelles et l'éthique ;
- Être en mesure de fournir une liste et des attestations de clients satisfaits ;
- Être agréé en douanes et en transit et être régulièrement inscrit au Registre du Commerce des Sociétés conformément à la législation en vigueur en Côte d'Ivoire ;
- Utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de faciliter les échanges ;
- Disposé d'un Entrepôt sécurisé ;
- Être capable de **préfinancer** les opérations d'enlèvement ;
- Avoir une gamme complète de services (transit, transport, conseils etc.).

V. CONTENU DES DOSSIERS A SOUMETTRE

Tous les dossiers de soumission doivent contenir une offre technique et une offre financière.

1. CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE

L'offre technique devra comporter :

1. Lettre de soumission indiquant une description du soumissionnaire ; fournir une brève description de l'organisation ; ses activités commerciales autorisées ; le nombre d'employés, l'année et le pays où l'entreprise a été créée ;

1	Nom du fournisseur ou prestataire
2	Adresse complète (physique et postale)
3	Nom de la personne de contact
4	Contacts téléphoniques
5	Adresse électronique (E-mail)
6	Site Web (optionnel)
7	Numéro Registre du Commerce
8	Numéro Compte Contribuable

2. Fournir **obligatoirement** les Photocopies certifiées conformes de :
 - L'agrément du Registre du Commerce qui doit être en rapport avec l'activité dont il est question dans cet appel d'offre ;
 - L'attestation de mise à jour de la CNPS datant de moins de 3 mois ;
 - L'attestation de Régularité fiscale datant de moins de 3 mois ;
 - L'attestation de non-faillite datant de moins de 3 mois ;
 - L'agrément de commissionnaire en douane délivrée par les autorités compétentes ;
3. Fournir une attestation de chiffre d'affaires des trois dernières années dûment certifiées **par un commissaire aux comptes** afin d'assurer la fiabilité de l'entreprise. Voir exemple en *Annexe 1*
4. La description d'une expérience pertinente par la présentation de documents de prestations similaires réalisées ou en cours de réalisation sur les trois dernières années en indiquant le montant des contrats. Pour chaque contrat cité, fournir des références (nom d'une personne auprès de l'entreprise contractante, avec numéro de téléphone et adresse email, qui pourra certifier les informations) et fournir les attestations de bonne exécution correspondantes qui leur auront été délivrées ;
5. L'attestation d'assurance de responsabilité civile et professionnelle du soumissionnaire
6. Description détaillée de la méthodologie ou de l'organisation selon laquelle le prestataire se conformera aux TOR (Termes de Reference).
7. Fournir une liste des Moyens matériels, techniques et logistiques (camions ; transpalettes ; magasin etc..) en indiquant leur état de fonctionnement. **Remplir le tableau en Annexe 2.**

8. Fournissez les CV des membres du personnel clé y compris le chef d'équipe, le personnel de direction et d'encadrement qui participeront à la réalisation du présent projet. Les CV doivent démontrer les qualifications des intéressés dans des domaines utiles au contenu des services. *Veillez utiliser le format de présentation dans l'Annexe 3*

2. CONTENU DE L'OFFRE FINANCIERE

L'offre financière devra comporter :

1. Une proposition financière pour les services énumérés dans le tableau *de l'Annexe 4*. Veuillez noter que AfricaRice est exonéré du paiement des impôts et de la TVA.

Le tarif doit être exhaustif et fixé pour toute la durée du contrat. Il peut être modifié si les raisons économiques le justifient. Toute majoration du tarif doit être accompagnée des justificatifs et portée à la connaissance d'AfricaRice avant sa mise en application. Selon les règles et procédures d'AfricaRice, aucun paiement en avance ne sera fait sauf pour des cas exceptionnels. Le paiement pour le service rendu interviendra dans les **30 jours ouvrables dès le dépôt de la facture.**

2. Une liste de tous les coûts additionnels, autres que ceux mentionnés en *Annexe 4* qui seront régulièrement facturés à AfricaRice pour les opérations par voies aérienne et maritime.

VI. Proposition d'Evaluation des offres

L'évaluation des offres sera basée sur une combinaison d'appréciation des propositions techniques et financières. Les critères pris en considération pour l'évaluation d'une Offre seront les notes techniques et la note financière selon le principe suivant :

1. **Evaluation technique** portant sur l'expérience professionnelle, la méthodologie et les moyens de travail est notée sur **70 points**.

L'Annexe 5 ci-dessous résume les critères d'évaluation technique.

Une offre est déclarée techniquement valable afin d'être soumise à l'analyse financière lorsqu'elle obtient au moins cinquante (50) points.

Les soumissionnaires dont les offres n'auront pas obtenu la note minimale requise, ou auront été jugées non conformes aux documents d'Appel d'offres, en seront avisés et il leur sera indiqué que leur proposition financière leur sera renvoyée, sans avoir été ouverte, à l'issue du processus de sélection.

2. **Evaluation financière** portant sur le montant de la prestation est notée sur **30 points**.

La meilleure proposition financière obtiendra la note de **30 points**. La formule utilisée pour déterminer les autres notes financières est la suivante :

$$Nf = 30 \times Fm / F$$

Nf = Note financière

Fm = proposition la moins disante

F = prix de l'Offre considérée.

3. Classement final.

Les propositions seront en définitive classées en fonction du cumul de leurs notes techniques (Nt) et financières (Nf)

$$\text{Note finale (NG) / 100 points} = \text{Nt} + \text{Nf}$$

Le soumissionnaire qui aura obtenu la note cumulée la plus élevée sur 100 points sera classée premier et déclaré admissible pour l'attribution du marché.

Kola Olatifede

Directeur des Finances et des services Institutionnels

VII. ANNEXES

1) ANNEXE 1 : Chiffres d’Affaires au cours des 3 dernières années

Chiffres d'affaires annuels pour les services de dédouanement, Transit au cours des trois dernières années	
Année comptable	Montant en FCFA
2018	
2019	
2020	
2021 (si disponible)	

2) ANNEXE 2 : Moyens matériels, techniques et logistiques indispensables pour réalisation de cette prestation

Les moyens logistiques du soumissionnaire comprennent les équipements, les matériels et outillages essentiels à la réalisation des prestations. Le soumissionnaire fournira tous les renseignements ci-après sur les matériels et outillages qu'il possède ou se propose d'acheter ou de louer

Description du matériel	Quantité	Année d'acquisition ou âge moyen	État de fonctionnement, neuf, bon, mauvais	Acquis /loué/ou en cours d'acquisition

3) ANNEXE 3 : format de présentation du CV

Nom & Prénoms		
Fonction dans le cadre du contrat		
Nationalité		
Coordonnées		
Connaissances linguistiques		
Formations et autres qualifications		
Résumé de l'expérience		
Expériences utiles (à partir de la plus récente)		
Période du Au	Nom de l'activité/ de l'organisation	Fonctions et activités entreprises/description du rôle effectif
<u>Attestation:</u>		
<p>Je certifie du mieux de ma connaissance que toutes les informations mentionnées ci-dessus sont exactes. Je confirme mon intention d'exercer les fonctions indiquées et ma disponibilité actuelle pour les assumer pour la durée du contrat envisagé.</p>		
Signature et Date		

4) ANNEXE 4 : Offre Financière

ANNEXE: 4 PROPOSITION FINANCIERE			
A- IMPORT MARITIME			
DESCRIPTION		UNITE	MONTANT EN HT (XOF)
1-PRESTATAION DU TRANSITAIRE			
Groupage			
200 -500 Kg			
501-1000 Kg			
10001-2000 kg			
2001-3000 kg			
3001-4000Kg			
4001-5000 kg			
au dela de 5000 Kg			
Conteneurs		20'	
		40'	
Conventionnel			
Véhicule Berlins - 1200 à 1500 kg			
4x4 - 1800 à 2600 kg			
Véhicules utilitaires - légers 1650 à 1800 kg			
Véhicules lourds - au dela de 5 tonnes			
2-TRANSPORT DU PORT D'ABIDJAN AU BUREAU D'AFRICARICE COCODY			
Conteneurs		20'	
		40'	
200 -500 kg			
501-1000 Kg			
10001-3000 kg			
3001-5000 kg			
au dela de 5000 Kg			
3- TRANSPORT DU PORT D'ABIDJAN AU CENTRE DE RECHERCHE D'AFRICARICE SITUE A MBE BOUAKE			
Conteneurs		20'	
		40'	
501-1000 Kg			
10001-3000 kg			
3001-5000 kg			
au dela de 5000 Kg			
4-DEPOTAGE D'UN CONTENEUR			
Conteneurs		20'	
		40'	

B- IMPORT AERIEN			
DESCRIPTION		UNITE	MONTANT EN HT (XOF)
1-PRESTATAION DU TRANSITAIRE :			
DE 0 A 100 KG			
DE 101 A 250 KG			
DE 251 A 500 KG			
DE 501 A 1000 KG			
Au-dessus 1000 kg			
2-TRANSPORT DU PORT D'ABIDJAN AU BUREAU D'AFRICARICE COCODY			
DE 0 A 100 KG			
DE 101 A 250 KG			
DE 251 A 500 KG			
DE 501 A 1000 KG			
Au-dessus 1000 kg			
3-Magasinage			
Nombre de jours francs accordés par expédition			
Taux appliqué aux frais de magasinage (préciser l'unité utilisée)			

5) Tableau des critères d'évaluation des offres techniques

N°	Critères d'évaluation	Points
	Pieces administratives obligatoires	
	L'agrément du Registre du Commerce en rapport avec l'activité dont il est question dans cet appel d'offre	éliminatoire si non conforme
	L'attestation de mise à jour de la CNPS datant de moins de 3 mois	éliminatoire si non conforme
	L'attestation de régularité fiscale datant de moins de 3 mois	éliminatoire si non conforme
	L'attestation de non faillite datant de moins de 3 mois	éliminatoire si non conforme
	L'agrément de commissionnaire en douane délivrée par les autorités compétentes	éliminatoire
1	<i>Situation financière de l'Entreprise</i>	10
1.1	Chiffre d'affaire en croissance sur les années de référence	10
1.2	Chiffre d'affaire stable sur les années de référence	5
1.3	Chiffre d'affaire en baisse sur les années de référence	0
2	<i>Expérience professionnelle Générale du soumissionnaire</i>	5
2.1	3 à 5 ans d'expérience dans le domaine de Transit, Dédouanement	2
2.2	5 ans d'expérience et plus dans le domaine de Transit, Dédouanement	5
	moins de 3 ans d'expérience et plus dans le domaine de Transit, Dédouanement	0
3	<i>Expérience Spécifique :Pertinence des prestations</i>	10
3.1	Deux (2) marchés similaires exécutés avec des institutions équivalentes	5
3.2	Trois (3) marchés similaires et plus exécutés avec des institutions équivalentes bénéficiant d'une exonération	10
4	<i>Moyens matériels techniques et logistique du soumissionnaire</i>	15
4.1	Liste du matériel logistique indispensable à l'exécution de la prestation (transpalette, véhicule de livraison, camions etc..)	10
4.2	Magasin sécurisé	5
5	<i>Méthodologie d'exécution de la prestation</i>	20
5.1	Organisation pratique de la prestation	15
5.2	Partage des points mensuels des importations	5
7	<i>Moyens Humains</i>	10
7.1	Organigramme de l'équipe affectée à l'exécution de cette prestation	2
7.2	CV justifiant une bonne expérience des membres de l'équipe	8
	NOTE TECHNIQUE	70